

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 janvier 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance extraordinaire du 18 décembre 2023
 - 3.2. Séance ordinaire du 18 décembre 2023
 - 3.3. Séance extraordinaire du 16 janvier 2024
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2023)-A-75-4 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2024)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2023)-A-85 établissant les taux de taxes pour l'année 2024 - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
 - 7.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital, aux cartes de la Ville et aux camps de jour 2024
 - 7.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au projet spécial 2024 - volet culture et loisirs
 - 7.4. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autres contributions 2024
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Fourniture d'un balai convoyeur - contrat
 - 9.2. Transport en commun - convention d'aide financière - programme PADTC, volet 1 - autorisation de signature
 - 9.3. Transport en commun - demande d'aide financière programme SOFIL - abribus

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

- 9.4. Projets 2024 - mode de financement des dépenses
- 9.5. Fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante - résiliation de contrat
- 9.6. Fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante - contrat
- 9.7. Étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événement
 - 11.2. Renouvellement des ententes intermunicipales - installations de loisirs
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 19 h.

CA24 01 005

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA24 01 006

3.1. Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 007

3.2. Séance ordinaire du 18 décembre 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 008

3.3. Séance extraordinaire du 16 janvier 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 janvier 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA24 01 009

4.1. Règlement (2023)-A-75-4 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, monsieur le conseiller Tyler Cook a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-75-4 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 010

4.2. Règlement (2024)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu un changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption soit la modification de la limite de vitesse sur le chemin du Lac-Mercier;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2024, madame la conseillère Dominique Laverdure a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2024)-A-78-3 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 011

4.3. Règlement (2023)-A-85 établissant les taux de taxes pour l'année 2024 - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-85 établissant les taux de taxes pour l'année 2024.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA24 01
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA24 01
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des travaux publics					
2023-74	Dany Ouellet	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	18 décembre 2023	
Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire					
2023-80	Jacinthe Brière	Régulier	Technicienne en loisirs	8 janvier 2024 - temporaire 25 février 2024 - régulière	Nommée le 25 février demeure temporaire jusqu'à cette date

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 01 012

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2023 au montant de 489 347,02 \$ et pour le mois de janvier 2024 au montant de 24 308,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

CA24 01 013

7.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital, aux cartes de la Ville et aux camps de jour 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de l'acte de fiducie de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, la Ville s'engage à transférer annuellement un capital en argent dans le patrimoine d'affectation du fiduciaire, qui doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT que la fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celle à caractère social en permettant l'accès au Domaine Saint-Bernard aux citoyens et aux participants et personnel des camps de jour de la Ville;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer l'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2024;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

DE verser les montants suivants :

- 685 000 \$, exempt de taxes, pour les besoins généraux;
- 180 975 \$, taxes applicables en sus, pour l'accès gratuit au site et aux installations sur présentation d'une carte en vigueur ainsi qu'aux participants et au personnel d'animation de camps de jour de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 014

7.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au projet spécial 2024 - volet culture et loisirs

CONSIDÉRANT le projet spécial soumis par le Domaine Saint-Bernard pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer l'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2024;

DE verser un montant maximal de 175 000 \$, toutes taxes applicables incluses, pour le projet spécial suivant :

- Subvention - hébergement;

DE verser la moitié de la somme prévue à l'entente, soit un montant 87 500 \$ (poste budgétaire 02-701-51-970) en janvier 2024. Le second versement, au montant maximal de 87 500 \$ (poste budgétaire 02-701-51-970), selon le dépôt des rapports de locations, aura lieu en novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 015

7.4. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autres contributions 2024

CONSIDÉRANT les autres projets spéciaux soumis par le Domaine Saint-Bernard pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser les montants maximums suivants, toutes taxes applicables incluses, sur présentation de pièces justificatives, pour les projets spéciaux suivants :

- Bâtiments, aménagements et équipements : 95 000 \$;
- Mise à niveau des sentiers : 50 000 \$;
- Plan de gestion des actifs : 15 000 \$;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

- Modèle/plan d'affaires : 30 000 \$;
- Plan d'ensemble (intégration programme/besoins, vision) : 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA24 01 016

9.1. Fourniture d'un balai convoyeur - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un balai convoyeur pour le Service des travaux publics et que celui-ci a procédé à un appel d'offres pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Équipements J.K.L inc.	459 324,20 \$
JD Brûlé inc.	Non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Équipements J.K.L inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un balai convoyeur, au montant de 459 324,20 \$, taxes en sus (projet 2023-72), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-2011-02 et payable comme suit :

- 50 % payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %);
- 50 % payable par les fonds de roulement de la Ville (91,46 %) et de l'agglomération (8,54 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA24 01 017

9.2. Transport en commun - convention d'aide financière - programme PADTC, volet 1 - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville désire maintenir ses services de transport en commun;

CONSIDÉRANT que la Ville désire optimiser et développer son offre de service en transport en commun;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu octroyer une aide financière pour le maintien, le développement et l'optimisation de l'offre de services de transport en commun dans le cadre du volet I du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service du génie et directeur par intérim du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la convention d'aide financière du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), volet 1 - Aide financière au transport en commun urbain 2022-2023*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

CA24 01 018

9.3. Transport en commun - demande d'aide financière programme SOFIL - abribus

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation de quatre abribus additionnels pour son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la SOFIL accorde une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 95 % de l'investissement nécessaire;

CONSIDÉRANT le solde des sommes non dépensées ou affectées dans le dossier de la Ville de Mont-Tremblant à l'intérieur du *Programme d'aide financière* de la SOFIL;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'acquisition d'abribus avec équipements pour le service de transport en commun de la Ville, afin que 95 % des coûts afférents du projet évalué à 65 000 \$, taxes en sus, soit un montant de 61 750 \$, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville assume, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la portion non subventionnée des coûts du projet, soit un montant de 3 250 \$, taxes en sus (projet 2024-01), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la Ville autorise la direction générale à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 019

9.4. Projets 2024 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CA23 12 267 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 le programme triennal des immobilisations des années financières 2024, 2025 et 2026;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des immobilisations retenues pour l'année 2024, comme suit :

Description	Budget	Financement
Gestion des actifs des immeubles de la Ville - travaux prioritaires	224 880 \$	Règlement d'emprunt
Garage municipal - agrandissement des aires de bureau de l'administration et de la salle des employés - services professionnels	7 035 \$	
Service de sécurité incendie : dossier décontamination	450 000 \$	Excédent de fonctionnement
Parc des Voyageurs - remplacement des modules de jeux	150 000 \$	

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

Acquisition et installation de 4 abribus	3 250 \$	
Poste de police - remplacement de condenseurs	50 000 \$	
Aménagements secteur Village - Pierre Thibault - mobilier urbain	25 000 \$	
Ralentissement de la circulation secteur Village - tests avec marquage	4 265 \$	
Hôtel de ville - agrandissement du bureau du Service des technologies de l'information	9 839 \$	
Garage municipal - étude de réaménagement du stationnement	2 345 \$	
Aménagements paysagers - amélioration des plates-bandes	4 565 \$	
Luminaires conventionnels	853 \$	
Ajout d'espace protégé à l'extérieur pour bacs et barils présentement entreposés dans le garage	938 \$	
Batteries dans les salles des serveurs (hôtel de ville - Complexe aquatique - Caserne #2, Bibliothèque/Greffe)	2 811 \$	
Connexion de la fibre optique déjà existante au bâtiment du Service des travaux publics directement à l'hôtel de ville	1 968 \$	
Implantation de la Suite Décimal - modules budget, planification et contrôle de la masse salariale	4 498 \$	
Achat d'une niveleuse (Service des travaux publics)	56 280 \$	Fonds de roulement
Achat d'une rétrocaveuse (pépine) (Service des travaux publics)	28 140 \$	
Véhicule fourgonnette utilitaire - Service de sécurité incendie	68 000 \$	
Véhicule Ford Explorer hybride + équipement urgence - Service de sécurité incendie	85 000 \$	
Achat souffleur amovible	25 550 \$	
Achat d'un tracteur sur chenilles (Service des travaux publics)	20 440 \$	
Acquisition de 2 VUS hybrides (entretien ménager)	30 430 \$	
Achat d'un VUS hybride (Service des travaux publics)	4 690 \$	
Matériel informatique	14 111 \$	

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

Remplacement et mise à niveau du système de sauvegarde des données (VEEAM)	8 433 \$	
Installation du WIFI à l'usine du lac Tremblant, à l'écocentre et au parc des Voyageurs	2 811 \$	
Installation de la fibre optique à l'église du Village et au parc des Voyageurs	5 000 \$	
Ordinateurs de remplacement en cas d'urgence - 2 portables et 2 postes transportables	2 249 \$	
Acquisition et installation de 4 abribus	61 750 \$	Subvention

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 020

9.5. Fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante - résiliation de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé par la résolution CA23 11 251 le contrat à Performance Laurentides inc. pour la fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2023-2001-03;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu un avis écrit de la part de Performance Laurentides inc., à l'effet que celui-ci renonçait au contrat puisque le camion Ram 3500 est indisponible pour une commande en 2024;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de résilier le contrat de fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante de l'entreprise Performance Laurentides inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 021

9.6. Fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a résilié le contrat attribué par la résolution CA23 11 251, à Performance Laurentides inc. pour la fourniture d'une camionnette 3500 avec benne basculante;

CONSIDÉRANT que les résultats d'ouverture de soumission étaient les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	94 075,00 \$
Machabée automobiles inc.	97 194,00 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	112 366,50 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Machabée automobiles inc. est conforme et valide pour une période de 90 jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions, qui a eu lieu le 2 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Machabée automobile inc., deuxième plus bas soumissionnaire et conforme, le contrat pour la fourniture d'une camionnette 3500 neuve avec benne basculante en aluminium pour le Services des travaux publics division parcs et immeubles, au montant de 94 075 \$, taxes en sus (poste

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

budgétaire 22-701-50-724), conformément au document d'appel d'offres TP-2023-2001-03 et payable comme suit :

- 50 % payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (64,41 %) et de l'agglomération (34,69 %);
- 50 % payable par les fonds de roulement de la Ville (64,41 %) et de l'agglomération (34,69 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 022

9.7. Étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant - contrat

CONSIDÉRANT que les changements climatiques causent une augmentation importante de l'ampleur et de la force des précipitations;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des précipitations génère une plus grande pression sur les lacs du territoire de la Ville, en particulier ceux ayant un grand bassin versant, comme le lac Tremblant, notamment au niveau de l'érosion des berges;

CONSIDÉRANT que le lac Tremblant est une des sources d'eau potable de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a demandé et reçu une offre de services de la part de BBA inc., pour réaliser une étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant, pour évaluer l'impact des plus fortes précipitations sur celui-ci, ainsi qu'en aval;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré, à BBA inc. le contrat d'étude hydrologique et hydraulique du lac Tremblant, au montant de 88 545 \$, taxes en sus, payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (90,62 %) et de l'agglomération (9,38 %), le tout tel que présenté dans l'offre de service 6162014-000000-30-OFS-0001-R00 datée du 24 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Billie-Jeanne Graton.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA24 01 023

11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date	Lieu
Journée familiale	Chevaliers de Colomb	4 février 2024, 8 h à 16 h	Parc Daniel-Lauzon et accès à la voie publique au lac Moore

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 01 024

11.2. Renouvellement des ententes intermunicipales - installations de loisirs

CONSIDÉRANT que les ententes intermunicipales intervenues avec les municipalités d'Amherst, de Brébeuf, de La Conception, de Lac-Supérieur, de Mont-Blanc et de Montcalm sont venues à échéance le 31 décembre 2023 et que ces dernières souhaitent renouveler les ententes pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que les résidents de ces municipalités utilisent les infrastructures de loisirs de Mont-Tremblant et qu'il y a lieu de favoriser un partage des dépenses;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire à signer les ententes intermunicipales - installations de loisirs à intervenir avec les municipalités d'Amherst, de Brébeuf, de La Conception, de Lac-Supérieur, de Mont-Blanc et de Montcalm d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024, le tout conformément aux termes et conditions prévus aux ententes respectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Dorénavant, lorsque vous êtes sur le territoire de Mont-Tremblant et que vous souhaitez communiquer avec la Ville, vous pouvez le faire en composant le 3-1-1, un numéro simple et facile à retenir. Le service téléphonique 311 est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et vous permet d'obtenir de l'information ou de faire une demande qui concerne nos services municipaux. Les personnes à l'extérieur d'un territoire qui n'est pas desservi par le 311 doivent composer le 819 425-8614. (Si vous êtes sur un territoire qui utilise aussi le service 311, comme Sainte-Agathe-des-Monts, il est possible de choisir entre Mont-Tremblant ou Sainte-Agathe-des-Monts).

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2024

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA24 01 025

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

